

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 170**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

---

**OBJET**

Commune de Ventabren - Contrat Départemental de Développement et  
d'Aménagement 2016/2019 - Tranche 2016

---

**Direction de la Vie Locale  
Service des communes  
139 41**

## PRESENTATION

Par délibération du 25 mars 2016, l'Assemblée Départementale a approuvé la reconduction des dispositifs départementaux d'aides aux communes, ainsi que les modifications et évolutions proposées dans le cadre de cette politique publique.

A ce titre, des aides ont été prévues sous la forme de contrats départementaux de développement et d'aménagement.

Je vous précise que les demandes formulées par les communes et les groupements de communes sont examinées dans la limite des crédits inscrits au budget, compte tenu de l'intérêt présenté par les opérations envisagées et de leur convergence avec les orientations fixées par le Département des Bouches-du-Rhône, sachant que seront prioritairement examinés les projets présentés dans les domaines suivants :

- l'environnement et le développement durable,
- le sport et la jeunesse,
- la culture,
- le foncier et l'habitat social,
- l'accueil de la petite enfance.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux 2016/2019 envisagé par la commune de Ventabren, pour lequel cette dernière sollicite une aide du Département, dans le cadre d'un contrat départemental de développement et d'aménagement.

Ce programme 2016/2019 représente une dépense subventionnable globale de 10.131.650 € HT dont 415.250 € HT pour la tranche 2016.

Les opérations envisagées pour la tranche 2016 de ce contrat sont les suivantes :

- **ACQUISITION ET REHABILITATION DE LA GARE DE ROQUEFAVOUR EN CENTRE D'INTERPRETATION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

La gare de Roquefavour est située dans la vallée de l'Arc, au pied de l'aqueduc de Roquefavour, lieu emblématique de la commune de Ventabren. Propriété des Réseaux Ferrés de France, la gare est aujourd'hui désaffectée. Elle comprend un bâtiment à usage d'habitation et deux annexes.

Compte tenu de sa localisation, de l'enjeu que représente ce bâtiment et des projets d'aménagements touristiques sur le secteur de Roquefavour, la commune souhaite en faire l'acquisition au prix des Domaines.

En effet, dans le cadre de son Projet d'Intérêt Général de protection du massif de l'Arbois, au sein duquel se situe la gare de Roquefavour, la commune prévoit de transformer le site en un centre d'interprétation de la nature et de l'environnement.

Dans un premier temps un diagnostic sanitaire et architectural ainsi que des analyses techniques permettront de rendre au bâtiment sa fonction première d'accueil du public.

Parallèlement, des actions préventives de conservation et de mise en sécurité seront mises en œuvre.

L'acquisition foncière et les études, prévues en 2016, sont estimées à 350.000 € HT.

Pour ce projet, la commune pourrait bénéficier d'une subvention de la Région de 63.000 €

La subvention départementale pourrait s'élever à 210.000 €

- **VIABILISATION DES SECTEURS A ENJEUX URBANISTIQUES**

Dans le cadre de son Programme d'Aménagement et de Développement Durable, la commune souhaite anticiper l'ouverture à l'urbanisation de secteurs présentant un intérêt important pour le développement de projets d'habitat mixte.

Les secteurs concernés s'étendent de part et d'autre de la RD 10, allant du carrefour entre la RD 10 et la RD 19, depuis le Moulin de la Récense jusqu'au pont du TGV : quartiers du Puits du Saule, Vieux Château, Les Méjeans.

Le programme de travaux prévoit la viabilisation de ces zones avec l'extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement, les réseaux d'eaux pluviales, la voirie, le recensement du foncier nécessaire aux opérations, la création de liaisons douces ainsi que l'installation d'équipements publics.

Le coût de l'opération, prévue de 2016 à 2018, est estimé à 4.436.650 € HT, dont 65.250 € HT pour la tranche 2016.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 2.972.556 € dont 43.718 € pour la tranche 2016.

## **OPERATIONS PREVUES A PARTIR DE 2017**

- **CREATION D'UN POLE ENFANCE JEUNESSE QUARTIER DE L'HERITIERE – CRECHE – ACCUEIL DE LOISIRS**

La commune souhaite ajuster la capacité d'accueil des structures enfance-jeunesse, en fonction de l'accroissement démographique important engendré par la ZAC de l'Héritière et les nouveaux quartiers de la commune, qui devraient accueillir plus de trois cents nouveaux foyers.

Ce projet d'aménagement regroupera une crèche et une annexe du centre de loisirs actuel. Ce dernier accueillera les enfants scolarisés sur place, au sein de la nouvelle école qui sera créée dans le même temps sur le quartier de l'Héritière.

Cette opération correspond au contrat d'objectifs « Enfance – Jeunesse » signé avec la CAF.

Le coût de l'opération, prévue de 2017 à 2019, est estimé à 2.100.000 € HT.

- CREATION D'UN POLE ENFANCE JEUNESSE QUARTIER DE L'HERITIERE – ECOLE MATERNELLE

Le projet du Pôle Enfance Jeunesse sera évolutif, tenant compte des besoins d'accueil qui vont voir le jour progressivement sous l'effet de la démographie croissante de la commune.

Il comprendra dans un premier temps une école maternelle, avec trois classes, les locaux nécessaires pour assurer le service périscolaire le matin et le soir, ainsi qu'une cuisine satellite et un réfectoire.

Le coût de l'opération, prévue de 2017 à 2019, est estimé à 1.400.000 € HT.

- CREATION D'UN GARAGE TECHNIQUE POUR LA RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE

Le Comité Communal des Feux de Forêt de la commune, désormais Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC), ne dispose pas de garage technique permettant le stationnement et l'entretien des véhicules.

La commune souhaite construire un local adapté sur une zone proche des lieux stratégiques d'interventions et de la vigie de Ventabren.

Ce local permettra de remiser les véhicules, le matériel d'intervention et de secours de la RCSC. Une salle de réunion intégrée servira de PC pour les équipes de bénévoles.

Le coût de l'opération, prévue en 2017, est estimé à 345.000 € HT.

- CREATION D'UNE CUISINE CENTRALE MUNICIPALE

La commune a choisi d'assurer en régie directe la fourniture des repas de la restauration scolaire, du centre de loisirs et des activités seniors, afin de garantir la qualité et la traçabilité des repas produits.

Les perspectives d'évolution démographique de la commune et la création d'un deuxième groupe scolaire dans les prochaines années, impliquent la création d'une cuisine centrale qui permettra la livraison des repas, en liaison chaude, à tous les établissements accueillant des enfants : crèche, écoles, centre de loisirs.

La nouvelle cuisine centrale est prévue sur la zone d'activité de Château Blanc.

Une organisation des travaux en deux tranches permettra de ne pas suspendre l'activité de restauration durant l'année scolaire.

Le coût de l'opération, prévue de 2018 à 2019, est estimé à 1.500.000 € HT.

Ainsi, le montant total des travaux de ce contrat 2016/2019 s'élève à 10.131.650 € HT, réparti comme suit :

– Acquisition et réhabilitation de la gare de Roquefavour .....	350.000 € HT
– Viabilisation des secteurs à enjeux urbanistiques.....	4.436.650 € HT
– Création d'un Pôle Enfance-Jeunesse quartier de L'Héritière : crèche – accueil .....	2.100.000 € HT
– Création d'un Pôle Enfance-Jeunesse quartier de L'Héritière : Ecole Maternelle .....	1.400.000 € HT
– Création d'un garage technique pour la RCSC .....	345.000 € HT
– Création d'une cuisine centrale municipale.....	1.500.000 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>10.131.650 € HT</b>

L'échéancier est le suivant :

- 2016 : 415.250 € HT
- 2017 : 3.385.400 € HT
- 2018 : 3.281.000 € HT
- 2019 : 3.050.000 € HT

La participation globale du Conseil Départemental pourrait être fixée à 4.957.556 €, pour ce programme 2016/2019, dont 253.718 € pour la tranche 2016, selon le détail indiqué en annexe 1.

## **PROPOSITIONS**

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- donner votre accord à la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement avec la commune de Ventabren pour les années 2016-2019,
- engager au titre de l'AP 2016 un montant de 4.957.556 € sur un programme de travaux de 10.131.650 € HT, étant précisé que chaque tranche annuelle fera l'objet d'une délibération du Conseil Départemental, dans la limite de l'enveloppe financière initiale,
- allouer à la commune de Ventabren une subvention de 253.718 €, sur une dépense subventionnable de 415.250 € HT, au titre de la tranche 2016 de ce contrat départemental 2016/2019 conformément à l'annexe 1,

- m'autoriser à signer avec le bénéficiaire la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle type prévu à cet effet.

Cette dépense sera engagée au chapitre 204 du budget départemental, sur l'autorisation de programme 2016 10127V dont la dotation est suffisante.

En cas de décision favorable de votre part, je vous propose d'approuver les montants des affectations, comme indiqué ci-dessous :

		Montant de l'AP en M52	Total affecté à ce jour en M52	Montant de la nouvelle affectation
<b>AP</b>	2016 – 10127 V	55.330.000 €	18.701.399 €	4.957.556 €
Détail nouvelle affectation				
OPERATION	201610127			
<b>dont IB</b>	204.71.204141	1.330.000 €	266.399 €	0 €
	204.71.204142	54.000.000 €	18.435.000 €	4.957.556 €
Date de la dernière Commission Permanente ayant voté une affectation sur cette AP : 27 mai 2016				
N° Délibération concernée : 57				

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL